

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROBERVAL
DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2020**

Date de la convocation : 22 Septembre 2020

Date de l'affichage : 15 septembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 11 PRÉSENTS : 09 VOTANTS : 11

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Roberval s'est réuni, à la mairie 60 410 Roberval, sous la Présidence de Monsieur Michel VERPLAETSE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VERPLAETSE, Maire,

Hervé RENAULT, Michel SINEAU, Adjoints au Maire,

Aurore BOUCHENEZ, Ludovic CASTAGNONI, Sylvie DARAS, Sylvie LECLAIR, Michel PIETRAS, Christian VAN WETTEREN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS :

M Didier HIMPE, donne son pouvoir à M Michel VERPLAETSE

Mme Virginie RENAULT, donne son pouvoir à M Hervé RENAULT.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

À l'unanimité, Aurore BOUCHENEZ est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 heures 30.

- 1) Désignation des membres pour les 11 commissions intercommunales de la CCPOH (CCPOH)
- 2) Renouvellement de la commission d'appel d'offres (CAO)
- 3) Représentant SMOA
- 4) Acte constitutif pour régie de recette

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2020

DÉLIBÉRATION N°24-2020 RENOUELEMENT DES MEMBRES POUR LES 11 COMMISSIONS INTERCOMMUNALES DE LA C.C.P.O.H.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal la nécessité de désigner les membres qui siégeront à la commission externe de la C.C.P.O.H.

Se sont portés volontaires

Finance : *M Michel VERPLAETSE Titulaire, Mme Aurore BOUCHENEZ Suppléante.*

Jeunesse : *M Michel VERPLAETSE Titulaire, Mme Sylvie DARAS Suppléante.*

Culture : *M Michel VERPLAETSE Titulaire, Mme Sylvie LECLAIR Suppléante.*

Petite enfance-enfance-ainés : *M Michel VERPLAETSE Titulaire, Mme Aurore BOUCHENEZ Suppléante.*

Transports et des nouvelles mobilités : *M Michel VERPLAETSE Titulaire,*

M Michel SINEAU et Mme Sylvie LECLAIR Suppléants.

Environnement et développement durables : *M Michel VERPLAETSE Titulaire, M Michel SINEAU Suppléant.*

Appels d'offres : *M Michel VERPLAETSE Titulaire, M Hervé RENAULT et M Ludovic CASTAGNORI Suppléants.*

Aménagement de territoire : *M Michel VERPLAETSE Titulaire,*

M Christian VAN WETTEREN et Ludovic CASTAGNORI Suppléants

Développement économique : *M Michel VERPLAETSE Titulaire, Mme Sylvie LECLAIR Suppléante.*

Tourisme : *M Michel VERPLAETSE Titulaire, Mme Sylvie LECLAIR et Mme Sylvie DARAS Suppléantes.*

Bâtiment-Travaux : *M Michel VERPLAETSE Titulaire,*

M Hervé RENAULT, M Michel PIETRAS et M Ludovic CASTAGNORI Suppléants.

P.C.A.E.T. : *M Michel VERPLAETSE Titulaire, M Ludovic CASTAGNORI et M Michel SINEAU Suppléants.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et **APPROUVE** à l'unanimité la liste des membres dans la commission de la C.C.P.O.H. :

DÉLIBÉRATION N° 25-2020 RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES C.A.O

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal la nécessité de désigner les membres qui siégeront à la commission d'Appel d'Offres C.A.O.

Se sont portés volontaire

M Michel VERPLAETSE, M Hervé RENAULT et M Didier HIMPE Titulaires

M Ludovic CASTAGNORI, Mme Virginie RENAULT et M Christian VAN WETTEREN Suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et **APPROUVE** à l'unanimité la liste des membres dans la commission de la C.A.O.

DÉLIBÉRATION N° 26-2020 RENOUVELLEMENT CONCERNANT REPRESENTANT S.M.O.A

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal la nécessité de désigner un membre qui siégera à la commission S.M.O.A.

S'est porté volontaire

M Hervé RENAULT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et **APPROUVE** à l'unanimité le membre présent pour le S.M.O.A.

DÉLIBÉRATION N° 27-2020 NOMINATION D'UN REGISSEUR TITULAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 22/09/2020 ;

ARTICLE 1 - Il est institué une régie de recettes auprès du service de la commune de ROBERVAL (60410)

ARTICLE 2 - Cette régie est installée au 2, route de l'Eglise

ARTICLE 3 - La régie encaisse les produits suivants :

1. location de la maison intercommunale « Salle de La Rocque »
2. des concessions du cimetière
3. les photocopies

ARTICLE 4 - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1° : chèque ou numéraire ;
- 2° : chèque ou numéraire ;
- 3° : chèque ou numéraire ;

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'une quittance P1RZ.

ARTICLE 5 : L'intervention du mandataire a lieu dans les conditions fixées par l'acte de nomination.

ARTICLE 6 : Un fonds de caisse d'un montant de 50 € est mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 7 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1120 €.

ARTICLE 8 - Le régisseur est tenu de verser au comptable public le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7 et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 9 - Le régisseur verse auprès de l'ordonnateur la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

ARTICLE 10 - Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 11 - Le régisseur - percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 12 - Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 13 – L'ordonnateur et le comptable public assignataire de la Commune de ROBERVAL, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et **APPROUVE** à l'unanimité la nomination de Mme CORNET Sabine, au poste de régisseur titulaire et M Michel SINEAU mandataire suppléant.

QUESTIONS DIVERSES

-Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal les personnes retenues pour la commission du C.C.I.D.

-Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal sur le droit de préemption sur les parcelles en vente au Bois de Fond Maillet ainsi que Taillis de la Binarde et Sur le puits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et **APPROUVE** à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

-Afin d'améliorer la circulation et la sécurité dans notre village le conseil municipal vote et **APPROUVE** à l'unanimité pour le retraçage du passage piétons route de Guidon et de mettre un « stop » ainsi que la ligne blanche au sol place du château où actuellement il y a un cédez de passage.

-Le Conseil Municipal souhaite recevoir toujours par courrier les convocations avec l'ordre de jour des Conseils Municipaux et que les pièces- jointes peuvent être transmise par mails.

-Sondage pour un distributeur à pain sur la commune

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à **19 h 30**.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, et an susdits.

Fait à.....,

le

Prénom, nom et qualité du signataire

Transmis au représentant de l'Etat le : ...

Publié

Le Maire

Michel VERPLAETSE

Madame Aurore BOUCHENEZ	
Monsieur Ludovic CASTAGNONI	
Madame Sylvie DARAS	
Monsieur Didier HIMPE	
Madame Sylvie LECLAIR	
Monsieur Michel PIETRAS	
Monsieur Hervé RENAULT	
Madame Virginie RENAULT	
Monsieur Michel SINEAU	
Monsieur Christian VAN WETTEREN	
Monsieur Michel VERPLAETSE	